

Jérémie Constantin
Parti Pirate Valaisan
Avenue de la Fusion 16
1920 Martigny

Martigny, le 03 septembre 2014

Service Parlementaire valaisan
Bumann Claude
Chef de service

Information sur la sécurité informatique

Monsieur,

en tant que co-président du Parti Pirate valaisan, je voudrais vous demander certaines informations concernant la sécurité informatique du parlement et plus particulièrement à propos de la sécurité des laptop des députés et de leurs suppléants.

Les infrastructures à l'intérieur du Parlement sont de la responsabilité du SCI et est sécurisé. De même, les ordinateurs portables des membres du Conseil d'État ainsi que ceux des fonctionnaires cantonaux sont munis d'un dispositif de cryptage mis en place par le SCI.

Par contre, il semblerait que les laptop personnels que les députés utilisent lors des sessions parlementaires ne sont pas sécurisés et que cela est de la responsabilité des députés que de sécuriser leur matériel.

Comment les députés peuvent-ils protéger leurs données ainsi que les documents confidentiels de session et des différentes commissions ? Ont-ils à disposition des outils permettant de protéger ces données ?

Nous saluons la mise en place de la double authentification sur le portail informatique de l'État mais si ces documents sont ensuite transférés sur leur laptop comment sont-ils encore protégés ? En outre, l'accès à la Webmail des fonctionnaires et des députés peut être facilement accessible si un député ou un fonctionnaire se fait avoir par une attaque de phishing ou par n'importe quel troyen ou keylogger qui serait présent sur l'ordinateur d'un député. Le SCI avait d'ailleurs effectué un teste à l'intérieur de l'administration et la grande majorité des employés visés se sont fait avoir.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les mesures qui sont donc prises pour assurer la sécurité des données des élus ?

Nous avons en projet avec le Parti Pirate de dispenser un cours facultatif (très bref et concentré pour ne pas rajouter plus d'heures de travail) pour sensibiliser les élus (démonstration de hacking et de techniques utilisées par les hackers) ainsi que pour s'en protéger. Cela peut-il être fait en collaboration avec le service du parlement ou faut-il contacter les élus et organiser cela complètement à part de l'administration ?

Quelles sont les mesures organisationnelles que nous pouvons prendre ?

Je suis à votre entière disposition pour un rendez-vous ou pour de plus amples informations.

En vous remerciant d'avance de votre réponse et de votre considération pour ce courrier et notre demande, veuillez recevoir mes meilleurs salutations.

Jérémie Constantin
Co-président du Parti Pirate Valais

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Constantin', is placed over a light blue rectangular background.